

AVIS MUNICIPAL

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
LISTE DEFINITIVE DES CONCESSIONS CONSTATEES
A L'ETAT VISUEL D'ABANDON**

Le Maire de la commune de JOSSE (40230)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants ;

Considérant les premiers procès-verbaux dressés le 09 juillet 2014,

AVISE

Que l'état visuel de l'état d'abandon des concessions listées ci-après a été constaté par un 2nd et dernier procès-verbal dressé par l'autorité municipale, après transport sur les lieux, le **20 mars 2018 à 14h00 dans le cimetière de Josse** :

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
1 - Carré 1 - 2	28/10/1913	DIZABO ?	- FAMILLE DIZABO* - DIZABO Edouard Pierre
1 - Carré 1 - 3	20/09/1935	SUMASTRE ?	- FAMILLE LABADIE* - LABADIE Louise - 1917 - SUMASTRE Louis - 1958
1 - Carré 1 - 4	20/03/1942	LOIZEAU ?	- FAMILLE LOISEAU Eugène - ? ?
1 - Carré 1 - 11			- ? ?
1 - Carré 3 - 11	15/12/1933	LAVIE Marie	- FAMILLE HIOUET* - LAVIE Françoise née HIQUET
1 - Carré 3 - 26	01/08/1980	PROSPER Michèle	- FAMILLE CRICQ* - FAMILLE PROSPER* - MIREMONT Gabriel - CRICQ Victorine - 1946
1 - Carré 3 - 33	14/12/1928	LACROIX ? née LALOM	- LACROIX Rémi - 09/11/1918 - LALOM Jean - 27/06/1888
1 - Carré 4 - 15	26/12/1959	PICART Marie née DISCAMPS	- FAMILLE PICART* Marie - PICART Dominique - 1959 - PICART Marie - 1961
1 - Carré 4 - 39	15/10/1959	MOTHES Marie née LOLOM	- FAMILLE LOLOM - LOLOM André - 1950

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires sus-indiqués ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien sont invités à rétablir la concession en bon état de propreté et/ou de solidité dans un délai maximum de UN (1) mois ; faute de quoi, la commune procédera à la reprise des terrains, conformément à la

Groupe ELABOR-Département « Cimetières de France »-Service Juridique-version août 2014-Document confidentiel destiné exclusivement à l'usage des clients sous contrat, non communicable à des tiers sans l'accord écrit et préalable de Groupe ELABOR


réglementation.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, aux portes du cimetière ainsi que sur la plateforme www.cimetieres-de-france.fr dans l'espace dédié au cimetière communal concerné et, le cas échéant, peut être consulté, sur le site internet de la commune.

Dressé à JOSSE, le 21 mars 2018

Le Maire

(Nom, prénom, cachet et signature)


Le Maire,
Patrick BENOIST

